Vérification publicitaire sur Internet : l'Autorité prononce des mesures conservatoires à l'encontre de Meta

Publié le 04 mai 2023

Saisie en octobre 2022 par la société Adloox SAS (ci-après « Adloox ») de pratiques mises en œuvre par les sociétés Meta Platforms Inc, Meta Platforms Ireland Ltd et Facebook France (ci-après « Meta ») dans le secteur de la vérification publicitaire sur Internet, l'Autorité de la concurrence (ci-après « l'Autorité ») prononce aujourd'hui, dans l'attente d'une décision au fond, des mesures conservatoires à l'encontre de Meta. L'Autorité a estimé que les conditions d'accès aux partenariats « *viewability* » et « *brand safety* » de Meta étaient susceptibles de constituer un abus de position dominante et portent une atteinte grave et immédiate à la fois aux intérêts d'Adloox et au secteur de la vérification publicitaire indépendante.

Par conséquent, l'Autorité enjoint Meta de définir et rendre publics de nouveaux critères d'accès et de maintien aux partenariats « *viewability* » et « *brand safety* » qui soient objectifs, transparents, non discriminatoires et proportionnés. Elle a également prononcé une injonction visant à permettre une intégration rapide d'Adloox à ces partenariats, à condition que cette société satisfasse aux nouveaux critères d'accès.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 4 MAI 2023

Vérification publicitaire sur Internet : l'Autorité de la concurrence prononce des mesures conservatoires à l'encontre de Meta

Lire le communiqué